



CHRYSALLIS DRÔME

COLLOQUE ANNUEL

JOURNÉE DE RÉFLEXION & DE FORMATION

Novembre

Jeudi

6

2025

08:30 - 17:00 | SALLE JEAN COCTEAU, BOURG DE PÉAGE

L'inceste dans les fratries : spécificités juridiques et psychologiques
Quelles réponses de la Justice ? Quelles prises en charge
thérapeutique et/ou éducatives ?

contact@chrysallis-drome.fr

CHRYSTALLIS DRÔME

COLLOQUE ANNUEL

JOURNÉE DE RÉFLEXION & DE FORMATION

**L'inceste dans les fratries : spécificités juridiques et psychologiques
Quelles réponses de la Justice ? Quelles prises en charge thérapeutique et/ou
éducatives ?**

A ChrySTALLIS Drôme nous faisons le constat que nous sommes de plus en plus souvent désignés pour représenter des victimes dans le cadre d'inceste dans une fratrie.

L'inceste dans la fratrie peut être assimilé à la découverte sexuelle entre enfants qui peut être traité par les parents dans l'intimité de la famille lorsqu'il n'y a pas de violence. Dès l'instant où l'on constate un déséquilibre d'âge et de maturité entre les enfants, on parle de transgression voire d'abus sexuel quand l'un d'eux est en position d'infériorité psychique et/ou physique par rapport à l'autre. L'intervention d'un tiers est alors requise.

Ces situations nous ont amené plusieurs questionnements :

- L'inceste dans la fratrie est-il « spécifique » ? quelle en est la particularité ?
- Les qualifications judiciaires de l'inceste dans la fratrie ont-elles pris en compte l'évolution des compositions familiales, la confrontation des mineurs avec l'acte sexuel cru plus précoce du fait des nouveaux médias ?
- Faut-il retenir le nom d'inceste quand la transgression se produit entre frère et sœur d'éducation (famille recomposée, famille d'accueil, établissement éducatif) ?
- A-t-il un effet traumatique spécifique ou similaire à celui engendré par un inceste commis par un père, un grand-père, un oncle... ?
- La défense des droits des mineurs victimes, des mineurs auteurs, est-elle possible lors d'un inceste entre frère et sœur et/ou frère/frère... ?
- Quel accompagnement des enfants et des parents ayant vécu l'inceste dans une fratrie faut-il privilégier ? quelles actions spécifiques faut-il envisager pour remédier aux effets qu'il entraîne ?

L'objectif de cette journée sera de faire le point sur le plan théorique (juridique, psychologique et sociologique) et ensuite d'ouvrir des pistes de réflexion.

La Journée sera animée par **Maud Dugrand**, journaliste indépendante.

PRÉ PROGRAMME DE LA JOURNÉE

L'inceste dans les fratries : spécificités juridiques et psychologiques Quelles réponses de la Justice ? Quelles prises en charge thérapeutique et/ou éducatives ?

AVEC EN FIL ROUGE TOUTE LA JOURNÉE, HÉLÈNE MERLIN, RÉALISATRICE DU FILM "CASSANDRE"

08:30 | ACCUEIL DES PARTICIPANTS

09 : 00 | INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

par **Fabienne Chabot**, Présidente de l'association Chrysallis Drôme

09 : 15 | L'INCESTE ENTRE FRÈRES & SOEURS, QUELLES DÉFINITIONS JURIDIQUES ?

par **Marie Douris**, Docteure en Droit et habilitée à diriger des recherches - Chercheure associée (CERFAPS) - Consultante Experte en droit de la protection de l'enfance - Praticienne en thérapie psycho-corporelle

10 : 45 | PAUSE

11 : 00 | REPÈRES CLINIQUES & PARTICULARITÉS

par **Liliane Daligand**, Docteure en médecine et en droit - Psychiatre - Professeur émérite de médecine légale et de droit - Expert de justice judiciaire - Présidente de l'association VIFF-SOS Femmes

12 : 00 | PAUSE MÉRIDIDIENNE

14 : 00 | DÉFENDRE LES DROITS DES MINEURS DANS L'INCESTE FRATERNEL : UN DÉFI SPÉCIFIQUE ET LA PLACE DE L'ADMINISTRATEUR AD HOC

par **Guylane Rassouli**, Avocate et **Françoise Gille**, Administratrice Ad Hoc (Chrysallis Drôme)

15 : 30 | TABLE RONDE : QUELLES PRISES EN CHARGE POUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES ?

par **Doriane Serrieres**, Juge des enfants - Référente Justice, Madame **Denis**, Psychologue, Monsieur **Djoudar**, Educateur spécialisé, **Equipe du Dr Barbara Thomazeau**, Pôle CAAP - CH de Thuir, **Wayne Bodkin**, Psychanalyste - Docteur en psychothérapie - collaborateur permanent du CRIAVS, **Loriane Baruel**, Cadre ASE Conseil Départemental 26

17 : 00 | CONCLUSION DE LA JOURNÉE

Novembre

Judi

6

2025